

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le - 8 AVR. 2024
publication en ligne le 08 avril 2024

DÉCISION DU MAIRE n° 2024 / 18

Réparation de l'ouvrage d'art situé chemin de Possession

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,
- * **VU** le Code de la Commande Publique, notamment en application de l'article R. 2122-8,
- * **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
- * **CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de se faire assister dans la réalisation des travaux de réparation de l'ouvrage d'art situé chemin de Possession ;

D É C I D E

- De confirmer le devis de l'entreprise ALPES OUVRAGES, comme présentant l'offre la plus économiquement avantageuse, au tarif de 19 908.06 € HT, soit 23 889.67 € TTC ;
- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;
- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Epagny Metz-Tessy, le 4 avril 2024,
Le Maire,

A large, stylized signature in black ink, written over a circular official stamp of the Commune d'Epagny Metz-Tessy. The stamp contains the text 'EPAGNY METZ-TESSY' and a central emblem.

Roland DAVIET.